

Scandale de Besançon : j'ai déposé plainte contre le Parquet parce qu'il a violé la loi

écrit par Frederic Pichon | 12 avril 2024





Maître Pichon est l'avocat de Riposte Laïque, de Résistance républicaine, mais aussi celui d'une jeune militante de Némésis mise en garde à vue dans des circonstances ahurissantes. L'occasion de faire le point avec lui sur ce qui s'apparente à un nouveau scandale judiciaire.

Riposte Laïque : Vous êtes l'avocat de Riposte Laïque, et 13 procès vous attendent. Quel est votre regard sur ces échéances, et êtes-vous inquiet pour l'avenir de ce site ?

Maître Frédéric Pichon : J'ai le sentiment profond que ces procédures engagées par la section AC2 du parquet de Paris ont pour but "de se faire RIPOSTE LAÏQUE" qui est un des principaux sites d'opinion et d'information patriote. On reproche à RL de mettre de l'huile sur le feu par rapport à l'islamisation de la France alors que l'optique du pouvoir est "pas de vague". Comme on sait que les dirigeants de Riposte Laïque sont – pardonnez-moi l'expression – prêts au martyre pour leurs idées, on veut faire payer RL au portefeuille. Je suis inquiet car jusque-là les anciennes compositions de la 17e arrivaient à traiter les dossiers

Riposte Laïque de manière objective – à quelques exceptions près (je pense notamment à Mme KUHNMUNCH).

Riposte Laïque : Vous avez défendu récemment Nicolas Bay et Jean Messiha, ainsi que d'autres patriotes poursuivis devant les tribunaux. Vous dénoncez fréquemment le harcèlement judiciaire dont sont victimes des dissidents pour ne pas partager la doxa officielle. Sentez-vous le renforcement de la répression, voire la volonté d'éradiquer par tous les moyens cette mouvance ?

Maître Frédéric Pichon : Oui très clairement, même si les plaintes contre MESSIHA et BAY étaient à l'initiative de parties civiles mais de manière générale, compte tenu de la montée dans l'opinion des idées patriotes et de la prise de conscience des dangers de l'immigration extra-européenne, le pouvoir s'affole et utilise l'arme de la répression judiciaire et policière.

Riposte Laïque : Pouvez-vous nous raconter ce qui s'est passé à Besançon, où une de vos clientes, une jeune militante de Némésis, s'est retrouvée en garde à vue ?

Maître Frédéric Pichon : Suite à une simple banderole hostile à l'immigration et critiquant le fait que les OQTF ne soient pas appliquées – ce qui a pour conséquence que certains étrangers (et pas tous) ont commis des viols sur des Françaises -, le parquet de Besançon, sous la pression de la maire et de quelques vierges effarouchées au niveau local, a voulu intimider les jeunes militantes de Besançon en plaçant l'une d'elles en garde à vue et en perquisitionnant son domicile, saisissant son ordinateur, sachant qu'elle est étudiante et que son ordinateur est son outil de travail. Je dois souligner dans cette affaire que ce ne sont pas les policiers qui sont en cause – certains sont plutôt écœurés – mais bien le parquet.

Riposte Laïque : Quel est votre regard sur la réaction du maire qui, comme Martine Aubry à Lille, a vu de l'incitation à la haine dans la pancarte de Yona et a déposé plainte contre cette militante de Némésis ?

Maître Frédéric Pichon : Le motif ne tient absolument pas la

route sur un plan juridique et le parquet ne peut pas l'ignorer. Dans ce cas ce sont toutes les opinions hostiles à l'immigration qui sont susceptibles d'être poursuivies. Ce qui se passe est très grave.

Riposte Laïque : Vous avez annoncé hier avoir déposé plainte contre ce que vous appelez *“un détournement de procédure à des fins politiques, attentatoire à la liberté d'expression”*. Mais qui a donné l'ordre de mettre la jeune Yona en garde à vue ? ! Est-ce le procureur Étienne Manteaux, qui a communiqué sur ce dossier, et est-ce lui qui est visé par votre plainte ?

Maître Frédéric Pichon : Oui, le parquet ne peut ignorer la jurisprudence ni la loi en matière de presse. Il a certainement agi sous la pression locale mais il l'a fait en violant la loi. C'est pourquoi nous invoquons l'article 432-4 du Code pénal qui sanctionne les arrestations arbitraires commises par des personnes dépositaires de l'autorité publique.

Riposte Laïque : Le député européen Jean-Lin Lacapelle avait demandé la révocation du procureur Manteaux, qu'il classe à l'extrême gauche judiciaire, suite à son refus de poursuivre une manifestante porteuse d'une pancarte *“Un flic une balle”*, où il avait affirmé ne voir aucune incitation à tuer des policiers. Pensez-vous que certains magistrats qui se comportent en militants politiques devraient être sanctionnés ?

<https://twitter.com/jllacapelle/status/1707445542400254034>

Maître Frédéric Pichon : Oui et c'est d'ailleurs un de mes combats. Sans responsabilité personnelle des magistrats – contrairement aux avocats et surtout aux policiers et militaires qui risquent leur vie – il n'y a pas la possibilité pour un justiciable de poursuivre directement le magistrat fautif. C'est l'État qui paiera. Quant au Conseil supérieur de la magistrature (CSM), sur 100 plaintes contre des magistrats, seules 3 donnent lieu à des sanctions. C'est dire le corporatisme qui règne dans la profession.

Riposte Laïque : Confirmez-vous que votre cliente a été

perquisitionnée et que son matériel informatique a été saisi ?

Maître Frédéric Pichon : Oui, comme je l'ai indiqué. Et l'ordinateur n'a pas été restitué.

Riposte Laïque : Craignez-vous qu'arrive bientôt un délit d'islamophobie, comme le réclament les associations islamistes et la presque totalité de la gauche, voire un délit pour contester la pertinence de l'immigration, au nom de l'incitation à la haine contre des personnes ?

Maître Frédéric Pichon : Ils en rêvent, mais je ne suis pas certain que cela passe le filtre du Conseil constitutionnel.

Riposte Laïque : Quel conseil, dans ce contexte très hostile du pouvoir contre la mouvance patriote, donneriez-vous aux militants ?

Maître Frédéric Pichon : Les mois et années à venir vont être difficiles et il faut s'attendre à une répression féroce. Je leur conseille la prudence et la discrétion. Éviter les éléments provocateurs. Et surtout s'armer de courage en pensant au sacrifice de nos ancêtres. Nous sommes tout de même les descendants de Saint Louis, du grand Ferret et de Jeanne d'Arc.

Riposte Laïque : Souhaitez-vous ajouter quelque chose, Maître ?

Maître Frédéric Pichon : Solidarité patriotique contre la répression.

Propos recueillis par Pierre Cassen

<https://ripostelaique.com/besancon-jai-depose-plainte-contre-le-parquet-parce-quil-a-viole-la-loi.html>